

# JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,

Rue de Lorraine, 14,

à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers

dont il est envoyé 1 exemplaire sont  
annoncés dans le journal.

## INSERCTIONS :

annonces . . . . . 25 Cent. la ligne  
Réclames . . . . . 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10  
ÉDOUARD ROUYÈRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1.  
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna  
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

## ABONNEMENTS :

Un An . . . . . 12 Francs  
Six Mois . . . . . 6 id.  
Trois Mois . . . . . 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Les abonnements comptent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.

Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

Monaco, le 23 Septembre 1884

Les Consuls des puissances étrangères accrédités à Monaco, certifient, pour rendre hommage à la vérité, que la santé publique n'a souffert aucune atteinte dans la Principauté, et qu'il n'y a aucune maladie épidémique.

Ils se font, en conséquence, un devoir d'informer leurs nationaux que les personnes qui auraient le désir de se rendre à Monaco peuvent le faire en toute sécurité, sans tenir compte des assertions contraires.

Monaco, le 19 septembre 1884.

Suivent les signatures de MM. le Consul général de l'Equateur et les Consuls ou Agents consulaires de France, d'Italie, du Chili, de Belgique, d'Autriche-Hongrie, d'Espagne, de Portugal, de Suède et Norvège et des États-Unis d'Amérique.

## NOUVELLES LOCALES

S. A. S. le Prince Héritaire, parti de Memel le 13 septembre à bord du yacht *Hirondelle*, est arrivé à Copenhague le 17, après une heureuse traversée.

Ainsi que nous l'avons déjà constaté les 19 et 26 août dernier, jamais l'état sanitaire de la Principauté n'a été plus satisfaisant, et, grâce à Dieu, les contrées de notre voisinage immédiat sont demeurées, comme la nôtre, indemnes de toute épidémie. Aussi les étrangers peuvent-ils, sans appréhension, venir prendre chez nous leurs quartiers d'hiver.

Pour ne laisser subsister aucune incertitude à cet égard, MM. les membres du Corps Consulaire accrédités à Monaco ont bien voulu rédiger et signer la déclaration ci-dessus, que nous prions tous les journaux de vouloir bien reproduire.

On se rappelle que l'année dernière, alors que le choléra sévissait au Caire, on signalait la disparition totale des hirondelles en Egypte, et que leur retour, à la fin de septembre, dans ce pays éprouvé, a coïncidé avec la décroissance de l'épidémie.

Or, les hirondelles sont restées toute cette saison chez nous, elles n'ont point encore quitté la Principauté. C'est d'un excellent augure pour notre pays.

On lit dans la *Semaine Religieuse* de Soissons et Laon :

*Pèlerinage de M<sup>re</sup> Theuret, Evêque d'Hermopolis, Administrateur Apostolique de la Principauté de Monaco.* — M<sup>re</sup> Theuret n'est pas un inconnu, un étranger pour N.-D. de Liesse, ni pour son Sanctuaire; il partage les sentiments du Prince de Monaco, le noble maître du château de Marchais, et de tout son entourage. Avec lui, avec bon nombre des pieux habitants du château, il a souscrit largement pour la reconstruction du Sanctuaire qu'il aime. Bien des fois, il a bien voulu célébrer l'office pontifical dans notre Sanctuaire pendant les jours de grands pèlerinages, soit seul, soit avec M<sup>re</sup> Thibaudier, qui lui avait cédé gracieusement cet honneur. Il ne manque jamais, quand les devoirs de sa charge le ramènent auprès de nous, de venir célébrer la sainte Messe devant l'autel de Marie, lui recommander ses nobles hôtes du château de Marchais et toute la Principauté de Monaco. Il avait choisi l'Octave de l'Assomption pour accomplir ce pieux pèlerinage et honorer notre Sanctuaire. A 8 heures, il disait la sainte Messe devant les pèlerins et les personnes pieuses de la paroisse.

Depuis hier lundi 22 septembre, les concerts du jour sur la terrasse du Casino ont lieu de 2 heures et demie à 4 heures.

On lit dans le *Ménestrel* :

L'Administration de Monte Carlo vient d'obtenir de M<sup>re</sup> Fidès-Devriès quatre représentations au lieu de deux primitivement fixées. Nous disons bien représentations et non concerts, car ce sont des fragments d'opéras et jusqu'à des actes entiers que doit chanter notre grande chanteuse dramatique.

Marsick, le célèbre violoniste, vient également d'être engagé par M. Pasedeloup, pour deux concerts à Monaco. C'est là probablement qu'il fera entendre pour la première fois une remarquable *Suite Tsigane*, pour violon, composée à son intention par M. André Wormser.

Les astronomes nous signalent comme une des belles éclipses du siècle l'éclipse de lune qui aura lieu le 4 octobre prochain : commencement, 8 h. 25 du soir; milieu, 10 h. 11; fin de la totalité, 10 h. 58.

Une éclipse de lune est, comme on le sait, produite par le passage de la pleine lune dans le cône d'ombre pure de la terre.

Le satellite de la terre reçoit encore des rayons du soleil ayant traversé une grande épaisseur de l'atmosphère terrestre qui les a fortement réfractés et colorés en rouge.

Nous voici en pleine récolte de figues : c'est le moment où ces fruits atteignent leur plus haut degré de saveur. On peut dire que la figue récoltée dans nos campagnes, celles principalement provenant de certains quartiers favorisés, est véritablement un fruit exquis.

Seulement la culture en a beaucoup diminué. Il est bien loin le temps où l'exportation des figues

récoltées et séchées sur notre territoire représentait une branche importante du commerce local.

Les anciens disaient qu'un grand bonheur était de pouvoir manger des figues, et le philosophe Zénon en faisait un grand usage dans le but de se rendre insensible à toutes les misères qui affligent l'humanité.

Les Grecs de la République en faisaient un tel cas, qu'au rapport des poètes, s'ils avaient vu de l'or d'un côté et des figues de l'autre, ils auraient laissé l'or pour se jeter sur les figues.

A Rome, c'était la principale nourriture des athlètes, et l'on rapporte que l'empereur Albin en mangeait cinq cents à son repas.

On lit au livre des rois qu'Abigail, femme de Nobal, pour apaiser la colère de David, lui porta cent paquets de raisins séchés au four, et deux cents masses de figues, c'est-à-dire des figues comprimées en formes de masses semblables à des fromages. Enfin, l'un des motifs de la guerre de Xercès contre les Grecs fut, dit-il, le désir de s'emparer d'un pays qui produit un fruit aussi excellent.

Sans pousser aussi loin que les anciens le goût pour les figues, on peut dire que c'est un aliment qui convient en tout temps, à tout âge et à toutes sortes de tempéraments.

On a toujours regardé la figue comme un remède contre la maigreur, et l'on prétendait qu'à elle seule elle pouvait nourrir suffisamment le corps. Caton nous apprend qu'il diminuait la ration de pain de ses esclaves pendant la saison des figues. De son côté, Linné nous certifie que les pauvres placés en sentinelle pour garder les figuiers devenaient gras et robustes en mangeant des figues.

La composition chimique de la figue donne jusqu'à un certain point l'explication de cette propriété. En effet, on trouve à l'analyse pour cent parties : figues séchées : azote, 0,92; carbone, 34; eau, 25; graisse, traces; matières diverses, 40; — figues fraîches : azote, 0,41; carbone, 16; eau, 66; matières diverses, 23.

## CHRONIQUE DU LITTORAL

**Cannes.** — Un arrêté du maire en date du 15 septembre, affiché dans la salle des bagages, en gare, porte : Considérant que la science médicale a établi que le choléra se transporte facilement par les bagages, linges, effets provenant des pays atteints par l'épidémie :

Arrêtons : Tous les bagages arrivant d'Italie séjourneront dans une salle de désinfection pendant douze heures. Ce délai sera porté à vingt-quatre heures

pour les objets de literie et linges de corps et autres, emballés dans lesdits objets et devront, en outre, être dépliés, étalés, etc.

Le médecin de service à la gare décidera si certains objets doivent être détruits immédiatement par le feu; un arrêté spécial sera pris par nous à cet effet.

A Monaco, cette mesure n'a pas cessé d'être rigoureusement appliquée aux provenances d'Italie depuis l'apparition du choléra dans ce pays.

**Nice.** — La mairie de Nice a adressé la circulaire suivante aux organes les plus accrédités de la presse française et étrangère en la faisant suivre de la déclaration signée par tous les consuls en résidence à Nice, Cannes et Menton. [Nous plaçons ces deux documents sous les yeux de nos lecteurs :

« Monsieur le Directeur,

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-jointe une déclaration par laquelle messieurs les Consuls étrangers en résidence à Nice, Cannes et Menton constatent le parfait état sanitaire de la ville de Nice et de toutes les stations hivernales de notre littoral méditerranéen, où aucun cas de choléra ne s'est manifesté pendant l'épidémie qui a sévi à Toulon et à Marseille durant ces derniers mois.

« Veuillez agréer, etc.

« Le Maire de Nice,  
« Chevalier de la Légion d'honneur,  
« député des Alpes-Maritimes  
« BORRIGLIONE. »

#### DECLARATION DU CORPS CONSULAIRE

en résidence à Nice, Cannes et Menton

Au moment de la disparition de l'épidémie cholérique qui a sévi à Toulon, à Marseille et dans quelques localités environnantes, les Consuls soussignés, résidant à Nice, Cannes et Menton, s'empressent de porter à la connaissance de leurs nationaux respectifs :

1° Que la ville de Nice et les stations du littoral qui l'avoisinent, grâce à l'excellence de leur climat et aux sérieuses précautions hygiéniques qui ont été promptement et efficacement prises par les municipalités, ont été complètement indemmes de la maladie, et que jamais la santé publique n'y a été plus parfaite.

2° Que la quarantaine qui avait été établie, comme mesure préventive, à la limite ouest du territoire de Nice, au quartier du Var, a été supprimée dès le 6 septembre courant, ce qui permet, depuis lors, aux voyageurs d'entrer en ville, sans avoir à remplir aucune formalité ni à subir le moindre retard.

Rendant hommage à la vérité, nous nous faisons, en conséquence, un devoir et un plaisir de déclarer publiquement et formellement, dans un but d'intérêt général et pour que nos nationaux soient sûrement informés du véritable état sanitaire de ces pays du soleil, que la colonie étrangère qui, au retour de la saison rigoureuse, a pour habitude d'y venir prendre ses quartiers d'hiver, peut, comme à l'ordinaire et en pleine sécurité, se rendre à Nice, Cannes et Menton, et, en général, le long de la partie du littoral méditerranéen comprise entre Hyères et San Remo.

En foi de quoi, les Consuls ont signé la présente déclaration.

Nice, le 16 septembre 1884.

(Suivent les signatures).

— D'après le *Phare du Littoral*, nous avons dit mardi dernier qu'une enquête à l'occasion du chemin de fer de la Turbie serait ouverte du 10 octobre au 10 novembre.

Cette enquête, selon une rectification parue dans le *Phare* du 18 de ce mois, durera vingt jours, depuis le 12 septembre jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre.

— L'agence Havas télégraphie :

« Le ministre de l'intérieur vient de signer un arrêté fixant à 6 millions le chiffre de la loterie de l'Exposition universelle de Nice. Les lots devront se composer surtout d'objets achetés aux exposants français, ainsi que cela a eu lieu pour la loterie de l'Exposition universelle de 1878. »

— Mercredi soir vers 5 heures, un voisin de M. Funel de Clausonne, dont la villa est située au coin de l'avenue Villermont et de l'avenue Carabacel, s'aperçut que la grande grille de la villa était ouverte. Comme il savait que la famille Funel était absente de Nice, il supposa un vol et courut avertir M. Randon, beau-

frère de M. Funel. M. Randon s'empressa aussitôt de prévenir la police et M. Funel du vol commis.

La police se rendit immédiatement sur les lieux, et, après avoir constaté l'effraction extérieure et intérieure, les débris de meubles et le vol d'argenterie qui avait été commis, elle installa un agent dans la villa avec ordre d'y passer la nuit et de donner l'alarme au cas où les voleurs reviendraient.

M. Funel, arrivé dans la matinée de jeudi, a pu constater la disparition de sa montre-remontoir en or avec chaîne du même métal ainsi que de diverses pièces d'argenterie laissées à l'office. Ces pièces se trouvaient mêlées à un service en ruolz; les voleurs ont brisé ou tordu les plats et les vases afin de s'assurer de la valeur réelle du métal; mais ils ont négligé, dans leur précipitation ou leur ignorance, d'emporter quelques pièces d'argent qu'ils ont prises pour du ruolz.

Tous les tiroirs ont été enfoncés et saccagés, les armoires et les garde-robes fouillées; mais la valeur des objets volés ne dépasse guère 1,200 francs.

**Beaulieu.** — Un concours de tir a eu lieu à Beaulieu à l'occasion de la fête de ce pays. Trois cents tireurs environ y ont pris part; le 2<sup>e</sup> prix (montre d'argent, diplôme et médaille d'argent) a été gagné par M. Imbs, de Monaco.

**Ventimiglia.** — Le 13, jour de la levée des quarantaines, les médecins, les employés du chemin de fer, les agents de la sûreté publique et près de 150 quarantenaires — les derniers — venant de Pian di Latte, sont rentrés à Ventimiglia, ainsi que les religieux et le prévôt de la cathédrale qui assistaient les cholériques. L'heureux retour de ces derniers a été salué par les cloches de la cathédrale qui, pendant une heure, ont sonné à toute volée.

Il reste encore dans le lazaret, pour la garde du matériel, le délégué Vittor et l'économiste Campana, et pour la désinfection des locaux les docteurs Di Natta, Soleri et Alessandro Ameglio.

— On écrit à la *Gazzetta Piemontese* qu'à Pian di Latte les autorités italiennes obligent les voyageurs venant de France à passer sans bagages.

« Ceux-ci sont retenus pour être désinfectés.

« C'est une vraie énormité.

« Que devraient donc faire les autorités françaises pour les voyageurs qui arrivent d'Italie? »

— D'un autre côté, on lit dans l'*Italie* :

« On écrit de Ventimiglia en date du 16 :

« Les autorités sont continuellement assiégées par des personnes qui se rendent en France et qui sont inexorablement repoussées à Pont Saint-Louis aussi bien qu'à Menton, parce qu'elles ne peuvent pas prouver qu'elles ont des moyens de subsistance ou de travail assuré.

« Le préfet est obligé de délivrer de nombreuses feuilles de route. »

N'est-ce pas ici l'occasion d'appliquer le vers de Molière :

Triste retour des choses d'ici bas !

**Savone.** — On écrit au *Caffaro* qu'une bande de voleurs infeste la route de Savone à Albissola.

L'autre jour, ils ont commis un vol à main armée près de la Stella. Jusqu'à présent on n'a pu arrêter aucun de ces voleurs.

**Livourne.** — Il y a quelques jours, dit l'*Italie*, les agents de la sûreté publique arrêterent un monsieur qui rentrait tranquillement à son hôtel.

Celui-ci déclara qu'il s'appelait S... et qu'il venait de Nice, ayant quitté la France à cause du choléra. Il dit qu'il était riche et il l'était en apparence, car il possédait une obligation de 25,000 francs qui lui avait été délivrée par un soi-disant baron D. M..., de Paris.

Il ne possédait pas autre chose; aussi les agents conduisirent-ils le monsieur en prison.

Il paraît que les soupçons de la questure n'étaient pas dénués de fondement, car on arriva à établir qu'une société en commandite, ayant pour but de commettre de grosses escroqueries, s'était constituée entre ces deux nobles étrangers.

En effet, le baron D. M... s'était établi à Gênes, centre des opérations; S..., de son côté, se faisant passer pour un propriétaire de Livourne, devait donner des informations sur la moralité et la solvabilité du baron.

Le plan arrêté, le baron se hâta de faire des opérations commerciales, et S... déclarait à ceux qui s'adressaient à lui que le baron était millionnaire et qu'il pouvait payer jusqu'à 200,000 francs par mois.

Après l'arrestation de S..., le baron jugea à propos de partir à la hâte pour la Suisse et l'Allemagne. On a su plus tard que ces messieurs avaient commis en France des escroqueries pour près de 80,000 francs.

**Cagliari.** — Ces jours derniers, un orage furieux a causé d'énormes dommages aux campagnes de Mogoro, arrondissement d'Oristano; des vignes ont été détruites, des maisons se sont écroulées, sept cent brebis et trois mille cochons ont péri. On déplore aussi trois victimes humaines.

#### CAUSERIE

##### LA MOSAÏQUE

A propos du pavage en mosaïque de la salle ardente du Palais, dont nous avons parlé dans notre numéro du 2 courant, un de nos lecteurs nous demande si l'on connaît l'origine de l'art mosaïste et ce que l'antiquité nous a laissé de renseignements sur ce sujet. Nous allons essayer de le satisfaire, bien que les indications que nous trouvons dans les documents anciens, soient malheureusement assez obscures.

L'invention des tableaux ou des carrelages à l'aide de pierres, de morceaux de verre ou d'émail colorés, est attribuée aux Grecs. La Bible (*Livre d'Esther*) mentionne un riche pavage sur lequel des pierres précieuses reproduisaient une sorte de peinture. Champollion a rapporté d'Egypte un fragment de sarcophage sur lequel est incrustée une mosaïque en émail d'un travail très fin.

La première mosaïque dont il soit fait mention chez les Romains est celle que Sylla fit faire à Préneste (170 ans environ avant J.-C.), elle formait en partie le dallage du temple de la Fortune. Cet usage de paver en pierres de couleurs variées les édifices et les riches habitations, prit rapidement de grandes proportions. Les établissements destinés aux assemblées des gens lettrés, appelés *musea*, étaient dallés de la sorte, et l'on trouve dans la basse latinité tour à tour les mots : *musivum*, *musaicum*, *museacum* et *mosiacum*.

Au dire de Suétone, Jules César, emportait dans ses campagnes un dallage qui ornait le sol de sa tente.

D'après les archéologues, les mosaïques se divisaient en quatre catégories :

1° Le *pavimentum rectile*, dallage composé de marbres de couleurs variées dont les morceaux sont coupés en segments de formes diverses, mais d'après des lignes géométriques.

2° Le *pavimentum tessellatum*, ou *tesseris structum*, dont tous les fragments sont taillés en forme cubique.

3° Le *pavimentum vermiculatum*, qui a pour but de reproduire les effets de la peinture; les fragments de marbre, de pierre ou d'émail sont disposés en lignes qui suivent les contours du dessin qui fait le sujet du tableau. C'est d'après ce procédé que sont exécutées la plupart des mosaïques d'une grande valeur artistique.

4° Le *pavimentum sculpturatum*, qui se composait, comme les précédents, de pierres de couleurs, mais dont les dessins, au lieu de présenter une surface plane, se trouvaient tracés en creux. Ces lignes étaient ensuite remplies d'une sorte de mastic blanc ou noir qui marquait les différentes teintes du tableau. Ainsi est le célèbre plan de Rome dont les fragments sont conservés au Capitole.

On employa d'abord le marbre, mais les mosaïstes ne tardèrent pas à tirer parti d'autres matières, les unes précieuses et rares, les autres plus communes, telles que les cubes de terre cuite (*opus figlinum*) et le verre, qui eut la préférence sous Auguste.

Le plus beau spécimen de cet art chez les anciens est l'admirable mosaïque trouvée à Pompéi dans la maison du Faune. Elle représente la bataille d'Issus et ne figure pas moins de vingt-cinq personnages presque de grandeur naturelle.

Chose curieuse, c'est l'Eglise qui a sauvé cet art antique; elle l'a sauvé deux fois: d'abord contre la haine, ensuite contre l'oubli.

Des hérétiques barbares, les iconoclastes, avaient prêché, dans les premiers siècles qu'il fallait lacérer, détruire toutes les représentations et images des saints, notamment les tableaux et les mosaïques. Le concile de Nicée se proclama le défenseur de l'art chrétien; il prit solennellement, nommément, sous sa protection la mosaïque, avec la statuaire et la peinture: il les sauva du feu et du marteau.

Ce fut l'occasion d'une nouvelle période brillante pour l'art de la mosaïque. Il faut citer les magnifiques frises des églises de Ravenne et surtout celles de *San Apollinario in classe*, du VI<sup>e</sup> siècle.

De l'Italie, la mosaïque s'introduisit dans les Gaules. La célèbre église de la Daurade, à Toulouse, devait son nom à une magnifique mosaïque qui couvrait son sol et ses murs et les faisait scintiller de reflets dorés. Ce travail datait du V<sup>e</sup> siècle et fut détruit au siècle dernier.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, la mosaïque oubliée, après ses grandes œuvres décoratives à Saint-Marc de Venise, allait disparaître: l'illustre Aldobrandini, Clément VIII, appela à Rome les quelques mosaïstes qui avaient perpétué à Venise les traditions délaissées, et, les installant dans son palais même, constituant pour eux la *Révérènde Fabrique vaticane*, il ordonna pour la décoration intérieure de la basilique Saint-Pierre la reproduction impérisable des fragiles trésors légués par Raphaël et par son temps.

Tous ceux qui connaissent Rome ont admiré ces copies, fixées à jamais par la mosaïque, copies si parfaites qu'on les confond facilement avec l'œuvre du pinceau. Ce qu'il entre de petits cubes émaillés dans ces grandes compositions est prodigieux; on a compté, dans certains tableaux, dix mille nuances différentes!

Napoléon I<sup>er</sup> voulut doter la France de cette artistique industrie, qui lui plaisait spécialement par le caractère durable de ses productions. Il appela de Rome un praticien célèbre, Belloni; il l'installa aux Beaux-Arts. Belloni a exécuté la mosaïque de la salle Melpomène, au Louvre; mais il n'a pas laissé d'élèves.

Aujourd'hui, la mosaïque semble vouloir renaître en France. Il existe à Paris un atelier, sorte d'annexe de la manufacture de Sèvres, dirigé par M. Poggesi, un artiste dont le Saint-Père a bien voulu se dessaisir. C'est de cet atelier que sortent les mosaïques incrustées qui décorent le Panthéon et dont les journaux parisiens ont fait ces jours derniers les plus grands éloges.

La demeure de nos souverains possède, comme on l'a vu, de forts beaux échantillons de mosaïque. Le Prince Charles III, continuant la tradition de ses ancêtres, a appelé des artistes distingués, qui, sous la direction de M. Biazotti, mosaïste bien connu de Nice, procèdent aux restaurations des salles du Palais.

On admire aussi à la cathédrale de Monaco les figures des saints, en mosaïque émaillée, qui entourent la partie supérieure de l'hémicycle du chœur. Ces figures, au nombre de vingt-sept, ont été exécutées par M. Facchina, de Paris, auquel furent jadis confiées les mosaïques du nouvel Opéra de Paris et celles de la salle des concerts de Monte Carlo, de Charles Garnier.

#### LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

L'épiscopat français, si éprouvé depuis quelque temps, vient de subir une nouvelle perte en la personne de M<sup>gr</sup> Duquesnay, archevêque de Cambrai. Le regretté prélat était né à Rouen le 23 septembre 1814, mais avait passé à Paris les plus longs jours de

sa carrière ecclésiastique. Successivement premier aumônier du collège Henri IV, doyen des chapelains de Sainte-Geneviève, curé de Saint-Laurent, il ne resta pas moins de vingt ans à la tête de cette paroisse populeuse, et y a laissé d'impérissables souvenirs. La plupart des institutions de bienfaisance qui la sillonnent sont dues à son initiative, et notamment la maison des petites Sœurs des pauvres de la rue Philippe-de-Girard, qui ne le cède en importance qu'au grand hospice de la rue Notre-Dame-des-Champs.

Appelé à l'évêché de Limoges en 1872, M<sup>gr</sup> Duquesnay, neuf ans après, succédait au cardinal Regnier à l'archevêché de Cambrai. Sa santé était déjà alors fort ébranlée. La charge de cet immense diocèse, où vivent plus d'un million et demi d'habitants, et qui ne comporte pas moins que la direction de douze cents prêtres, acheva d'épuiser les forces du prélat, et il a succombé littéralement à la tâche. Sa perte sera vivement ressentie dans toute l'Eglise, et a causé une profonde émotion parmi ses anciens paroissiens de Paris.

A côté de ce deuil, une joie, car dans ce monde les extrêmes se touchent. Cette semaine a été célébré en grande pompe, à l'église de la Trinité, le mariage de M. Maurice Fleury, fils aîné du général comte Fleury, ancien grand écuyer et aide de camp de l'empereur Napoléon III, avec M<sup>lle</sup> Madeleine Deslandes, fille du baron Deslandes, et dont la mère est une Oppenheim.

LL. AA. II. M<sup>gr</sup> la princesse Mathilde et le prince Victor-Napoléon assistaient à cette cérémonie, où il y avait foule dans l'élite, en dépit de la saison des chasses et des villégiatures.

La princesse, qui vient de passer trois semaines à Dieppe, est sortie de l'église au bras de son neveu aussitôt après avoir mis sa signature au bas de l'acte de mariage.

De tous côtés s'organisent des fêtes pour venir en aide aux victimes du choléra. La *kermesse* des Tuileries, qui a eu lieu le 14, promet une recette magnifique, mais il est temps que ce jardin ne soit plus le théâtre de réunions affectant ce programme. Ces foires en plein vent avec leur personnel de bateleurs, de camelots, d'individus de la pire espèce, amènent au centre de Paris une population absolument nauséabonde et qu'il faut laisser aux boulevards extérieurs, puisqu'on n'a pas l'énergie de l'extirper tout à fait de Paris.

Le mois prochain, M. Maurel donnera aux Italiens une grande représentation au bénéfice des victimes du fléau, et dans les châteaux on a inauguré, dans le même but charitable, une mode qui mérite d'être signalée. Figurez-vous une tirelire en ébène sur laquelle on lit en lettres dorées: *Pour les victimes du choléra*, et placée à la porte d'entrée du grand salon de l'habitation. Ce petit meuble vous dit le plus gentiment du monde: « A bon visiteur, salut! » et je vous prie de croire que les jours de chasse il remplit bien son rôle. Si cette mode se répand, les victimes du choléra seront vite soulagées.

A propos du choléra, S. Exc. le Nonce Apostolique, qui avait sollicité du Saint-Père l'autorisation de se rendre à son diocèse de Bénévent, ne l'a pas obtenue. M<sup>gr</sup> di Rende restera donc à Paris tant que le choléra ne prendra pas de proportions sérieuses à Bénévent, ce que, Dieu merci! on a tout lieu d'espérer.

La duchesse Nicolas d'Oldenbourg vient d'arriver à Paris, où elle va séjourner quelque temps à l'hôtel du Rhin. Née Bulazel, créée comtesse d'Osternbourg lors de son mariage avec le duc, frère de la grande-duchesse Nicolas de Russie, elle a eu, de cette union, deux filles qui portent le titre de comtesses d'Osternbourg. La duchesse passera l'hiver à Madère avec son mari et ses filles.

L'Académie française a renouvelé, cette semaine, son bureau. M. Alexandre Dumas a été élu directeur, et M. Sully-Prudhomme, chancelier. Les deux académiciens représenteront l'illustre compagnie aux fêtes qui auront lieu à Rouen, le 12 octobre, à l'occasion du deux centième centenaire de la mort de Corneille. M. Dumas prononcera un discours — un peu moins fantaisiste, j'espère, que le passage qu'il consacra à l'auteur du *Cid*, lors de sa réception à l'Académie, — et M. Sully-Prudhomme lira une pièce de vers de sa composition.

A Paris, cet anniversaire sera célébré, à l'Odéon, par la représentation d'un à-propos dû à M. Tiercelin: *Corneille et Rotrou*.

De tous les côtés, les théâtres affichent des pièces nouvelles. La semaine était à l'opérette. Aux Nouveautés, on a eu la *Nuit aux soufflets*, pièce tirée d'un vieux vaudeville de d'Ennery, et dont la résurrection ne semblait pas bien nécessaire. La musique d'Hervé, adaptée à ce libretto d'antan, est des plus médiocres, et ne rappelle en rien — comme tout ce que produit d'ailleurs depuis pas mal d'années le susdit compositeur — les beaux soirs du *Petit Faust*, de *Chilpéric* et de *l'Œil crevé*. L'interprétation a sauvé l'opérette en question, et M<sup>lle</sup> Marguerite Ugalde, notamment, a prouvé une fois de plus qu'elle était la bonne et charmante petite fée du théâtre de M. Brasseur.

A la Gaité, le *Grand Mogol*, opéra bouffe à grand spectacle de M. Audran, ne lui vaudra pas, j'en ai bien peur, les recettes inépuisables de la *Mascotte*. Le livret de MM. Chivot et Duru n'a pas dû demander aux spirituels auteurs de grands efforts d'imagination, mais il prête à des décors, à des ballets, à une figuration superbe, et le public, ébloui, n'en a pas réclamé plus. La musique de M. Audran n'est pas d'une inspiration bien pure ni bien originale; elle est habile, d'ailleurs, ne manque pas de brio et de ces refrains que le spectateur fredonne avec délices à la sortie du théâtre: elle fera régner le *Grand Mogol*, cet hiver, au square des Arts-et-Métiers.

BACHAUMONT.

#### VARIÉTÉS

##### Le Billet de banque

Tout le monde sait ce que c'est qu'un billet de banque, et tout le monde sait aussi combien cet instrument de crédit et ce suppléant de la monnaie métallique peut rendre et rend, en effet, de services. Mais on ignore généralement ses origines et son histoire; c'est pourquoi nous pensons qu'on lira avec intérêt les renseignements qui suivent, empruntés au Dictionnaire des finances, publié sous la direction de M. Léon Say:

L'origine du billet de banque est très ancienne. Dès l'an 807 de notre ère, l'emploi de cette *monnaie volante*, ainsi qu'on l'appelait en Chine, était adopté sans difficulté dans toutes les parties de ce vaste empire et considéré par le commerce et le public comme un moyen d'échange légal. Trois siècles et demi plus tard, les Vénitiens fondaient une banque destinée à recevoir en dépôt des sommes de métal fin et à créer des certificats ou billets représentant la valeur des espèces ainsi confiées à ses caisses. Cette institution, accueillie avec faveur à une époque où la valeur des monnaies était souvent modifiée par l'autorité ou amoindrie par le frai, ne tarda pas à se développer, et dans le cours du dix-septième siècle, quatre établissements de même nature se fondaient: l'un à Amsterdam (1609), un autre à Hambourg (1629), un troisième à Rotterdam (1635), et un quatrième enfin, en 1694, à Londres, sous le titre de Banque d'Angleterre, et recevaient mission de recueillir le métal précieux employé alors comme monnaie et de le remplacer dans la circulation par une monnaie de papier ou fiduciaire ayant force libératoire.

En France, la première apparition du billet de banque ne date que de 1716. A cette époque, un financier écossais d'un esprit inventif et aventureux, Law, investi de la confiance du duc d'Orléans, régent du royaume, organisa une banque destinée à recevoir les dépôts, à escompter les effets de commerce, à faire des virements, à ouvrir des comptes courants et enfin à émettre des billets remboursables à vue et au porteur, en écus de banque, au poids et à la date de l'édit. Ces billets, livrés à la circulation, furent reçus en paiement des impôts et échanges à volonté contre des espèces par tous les dépositaires des deniers publics, et leur emploi devint bientôt universel. Malheureusement, les théories de Law reposaient sur des bases erronées, et leur application ne tarda pas à provoquer une épouvantable crise. Convaincu que la valeur des choses varie par suite de la plus ou moins grande quantité des produits ou de la monnaie, et que « s'il

ne dépend pas de l'homme que la quantité du blé, du vin, etc., se maintienne toujours en équilibre avec les besoins, il dépend de lui que la somme de la monnaie demeure toujours dans un juste rapprochement avec la demande, pourvu que cette monnaie n'ait pas de valeur intrinsèque, qu'elle ne consiste point dans l'or et dans l'argent, l'imprudent réformateur n'hésita point à faire de l'émission des billets de banque le point de départ d'entreprises hasardeuses dépassant les forces du pays.

Le chiffre des billets circulants, qui, d'après les édits de fabrication, ne devait s'élever qu'à 1 milliard 200 millions de francs, somme à peu près égale à la valeur moyenne du numéraire existant dans le royaume, se multiplia promptement sous l'impulsion de la fièvre de spéculation qui s'était alors emparée de tous les esprits, et atteignit près de 2 milliards 700 millions en 1720. La banqueroute s'en suivit, et la monnaie fiduciaire, atteinte dans sa source, ne put reprendre crédit que plus d'un demi-siècle plus tard, en 1776, par la création de la Caisse d'escompte. Cet établissement, fondé par arrêt du conseil royal, obtint le privilège d'émettre des billets au porteur et à vue, à la condition d'aider le Trésor et de subvenir à ses besoins; ses opérations, habilement conduites, furent suspendues par les événements politiques qui suivirent le mouvement révolutionnaire de 1789, et le 4 août 1793 un décret de la Convention nationale supprima la caisse elle-même, en faisant rentrer dans les caisses publiques les billets restant en circulation, dont la valeur était de 40 millions environ. Pendant le cours de son existence, cette banque avait émis pour 529 millions 129, 560 livres de billets et escompté pour 4, 261, 144, 498 livres d'effets négociables tant au public qu'au gouvernement.

Dans l'intervalle, le gouvernement révolutionnaire, s'inspirant des idées préconisées par Law, avait mis en circulation un nouveau billet, garanti par les biens du clergé dont il s'était emparé, et qu'il avait mis en vente; mais ce papier monnaie, connu sous le nom d'assignat, eut le sort de celui qui l'avait précédé: en 1796, époque où furent brisées les matrices qui servaient à le fabriquer, sa circulation dépassait la valeur de 45 milliards, composée de coupures de 10,000, 2,000, 1,000, 700, 400, 300, 250, 200, 125, 100, 90, 80, 70, 50, 40, 25, 15, 5, 4 1/2, 3 livres, et de 50, 40, 30, 25, 15, 10 et 5 sous, et il était si déprécié que, au commencement de 1794, il perdait 10 %, puis 37 % en 1792, 55 % en 1793 et 78 % à la fin de 1794. Le louis d'or de 24 livres valait 3,500 francs en assignats le 1<sup>er</sup> décembre 1795, et 7,200 francs deux mois plus tard, le 1<sup>er</sup> mars 1796.

Un nouvel essai de circulation de monnaie fiduciaire fut tenté lorsque le calme eut été rétabli dans le pays et confié à une société en commandite, constituée à Paris, sous le nom de Caisse des comptes courants et dirigée par des hommes expérimentés et compétents. Depuis lors, la confiance publique s'attacha au billet de banque, et ce dernier était admis sans difficulté dans la circulation, quand fut fondée la Banque de France, le 28 nivôse an VII (18 janvier 1800). Le nouvel établissement continua, sous le contrôle de l'Etat, les opérations de la caisse des comptes courants, qui liquidait, et émit des billets en concurrence avec les autres Sociétés, connues sous le nom de Caisse du commerce et de comptoir commercial. En 1803, ces dernières disparurent, et la Banque, reconstituée sur de nouvelles bases, reçut, par la loi du 24 germinal au XI, le privilège exclusif d'émettre des billets de banque.

Toutefois, la loi ayant réservé au gouvernement la faculté d'accorder la même autorisation à d'autres banques fondées dans les départements, la Banque de France ne fut mise en possession absolue du privilège d'émission qu'en 1848, par les décrets des 27 avril et 2 mai, qui réunissaient à elle les banques départementales en fonctions. Depuis cette date, ce grand établissement financier a le droit exclusif de créer des billets de différentes coupures et de les faire circuler. Son

privilège, qui avait été fixé au début à quinze années, a été prorogé une première fois en 1806 (L. 22 avril), de vingt-cinq ans et porté à quarante, puis concédé une deuxième fois, le 30 juin 1840, jusqu'au 31 décembre 1867, et enfin de nouveau prorogé de trente ans par la loi du 9 juin 1857, qui en a porté l'échéance au 31 décembre 1897.

Le billet de banque, en France, a subi différentes transformations depuis le jour où le privilège de son émission a été conféré à la Banque de France. A l'origine, il était d'une valeur de 1,000 fr. et les coupures qu'on en pouvait tirer ne pouvaient être inférieures à 500 fr. pour Paris et à 250 fr. pour les départements. Plus tard, quand le mouvement des affaires se fut développé et que les remises faites à l'escompte de la banque eurent atteint des proportions considérables, on s'aperçut que le chiffre élevé de la coupure du billet causait au commerce une gêne, atténuée sans doute par les comptes courants, mais assez grande cependant pour arrêter l'essor des transactions. Les représentants les plus considérés du commerce parisien firent alors entendre des plaintes, et, se prévalant de l'autorisation donnée aux comptoirs établis par la banque dans les départements d'émettre des coupures de 250 fr., ils demandèrent qu'on voulût bien accorder la même faveur à la capitale.

La coupure de billet fut abaissée à 200 fr. pour toute la France par la loi du 10 juin 1847. Neuf mois après, elle était de nouveau abaissée et fixée à 100 fr. par décret du gouvernement provisoire, en date du 15 mars 1848. De nouvelles réductions ont été depuis lors successivement consenties; la première, insérée dans la loi du 9 juin 1857, a porté à 50 fr. la valeur de la moindre coupure; cette limite, déjà extrême, a encore été réduite à 20 fr. par la loi du 12 décembre de la même année, qui substitua cette coupure à celle de 25 fr. dont l'emploi n'avait pas trouvé faveur dans le public, et enfin à 10 et 5 fr. par la loi du 29 décembre 1871. Ces dernières coupures, excepté celle de 10 fr., qui n'a pas vu le jour, créées exclusivement pour faire face aux besoins extraordinaires nés de nos désastres, n'ont pas survécu au rétablissement de notre crédit et au retour de la monnaie métallique dans la circulation, et la Banque, après les avoir détruites au fur et à mesure de leur rentrée dans ses caisses, ne les a pas remplacées; toutefois, le droit d'en faire des émissions nouvelles lui appartient tout entier.

Dans un prochain article, nous verrons ce qu'étaient, dans l'antiquité, les établissements de crédit public, autrement dit les banques, et comment ils fonctionnaient.

L'Administrateur-Gérant: F. MARTIN.

SOCIÉTÉ ANONYME  
DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS  
à Monaco

Messieurs les Actionnaires sont prévenus que les nouveaux titres de la Société sont à leur disposition, au siège de la Société à Monaco, à partir de ce jour, à raison de DEUX CENTS titres d'actions nouvelles contre la remise de chacun des titres de CENT actions anciennes munis de leurs feuilles de coupons d'intérêts et de dividendes, jouissance premier mai 1884.

Monaco, le 25 août 1884.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VENTE APRES DÉCÈS

Le samedi vingt-sept septembre courant, à huit heures du matin, sur la place Saint-Nicolas, à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers effets mobiliers dépendant de la succession vacante de la demoiselle Emilie BRASCH, et comprenant notamment un grand assortiment de toilettes de bal, de costumes en drap ou en soie, matinées, robes de chambre, water-proofs, pa-

letots, jupes, etc., le tout avec riches garnitures principalement en dentelles blanches ou noires.

Au comptant.

Monaco, le 20 septembre 1884.

MARS, huissier.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 15 au 21 Septembre 1884

CANNES,	b. Toujours-le-Même, fr., c. Musso,	sable.
ID.	b. Virginie, fr., c. Isoard,	id.
ID.	b. Fortune, fr., c. Moutte,	id.
ID.	b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
SAINT-TROPEZ,	b. Vengeur, fr., c. Palmaro,	vin.
CANNES,	b. Saint-Pierre, fr., c. Cantoné,	sable.
ID.	b. Marceau, fr., c. Gardin,	id.
ID.	b. Antoinette-Victoire, fr., c. Fornéro,	id.
MENTON,	b. Vierge-des-Anges, fr., c. Cosso,	sur lest.
CANNES,	b. Fortune, fr., c. Moutte,	sable.
ID.	b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
ID.	b. Toujours-le-Même, fr., c. Musso,	id.
ID.	b. Gambetta, fr., c. Orizio,	id.
ID.	b. Virginie, fr., c. Isoard,	id.
ID.	b. Fortune, fr., c. Moutte,	id.
ID.	b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
ID.	b. Antoinette-Victoire, fr., c. Fornéro,	id.
ID.	b. Saint-Pierre, fr., c. Cantoné,	id.
ID.	b. Virginie, fr., c. Isoard,	id.
ID.	b. Alexandre, fr., c. Mangiapan,	id.
ID.	b. Deux-Sœurs, fr., c. Bogrio,	id.
ID.	b. Marceau, fr., c. Gardin,	id.

Départs du 15 au 21 Septembre 1884

CANNES,	b. Toujours-le-Même, fr., c. Musso,	sur lest.
ID.	b. Virginie, fr., c. Isoard,	id.
ID.	b. Fortune, fr., c. Moutte,	id.
ID.	b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
ID.	b. Saint-Pierre, fr., c. Cantoné,	id.
ID.	b. Marceau, fr., c. Gardin,	id.
ID.	b. Antoinette-Victoire, fr., c. Fornéro,	id.
ID.	b. Fortune, fr., c. Moutte,	id.
ID.	b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
ID.	b. Toujours-le-Même, fr., c. Musso,	id.
ID.	b. Gambetta, fr., c. Orizio,	id.
ID.	b. Virginie, fr., c. Isoard,	id.
ID.	b. Fortune, fr., c. Moutte,	id.
ID.	b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
ID.	b. Antoinette-Victoire, fr., c. Fornéro,	id.
ID.	b. Saint-Pierre, fr., c. Cantoné,	id.
SAINT-TROPEZ,	b. Vierge-des-Anges, fr., c. Cosso,	fûts vides.
CANNES,	b. Deux-Sœurs, fr., c. Bogrio,	sur lest.
ID.	b. Virginie, fr., c. Isoard,	id.
ID.	b. Marceau, fr., c. Gardin,	id.

BONNE OCCASION

CHAISES RUSTIQUES de Jardin  
à VENDRE en totalité ou en partie

S'adresser à Monte-Carlo-Hôtel



QUINA LAROCHE  
ÉLIXIR VINEUX  
Fortifiant, apéritif et fébrifuge.

Très-agréable, cet ÉLIXIR est à base de Banyuls, contre Anémie, Affections d'estomac, Fièvres intermittentes.  
PARIS, 22, RUE DROUOT & LES BONNES PHAR<sup>IES</sup>

MAISON MODÈLE F. Faraldo

PLUS DE MAUX DE DENTS

L'ÉLIXIR DENTIFRICE

des RR PP. Bénédictins Olivétains de l'abbaye de SOULAC (Gironde)

Se trouve à la MAISON MODÈLE tenue par F. FARALDO

Maison du GRAND-HÔTEL, avenue de la Costa

MONTE CARLO

PRIX DU TARIF DES RR. PP.: Petit flacon, 2 fr.; grand flacon, 4 fr.

Parfumerie des premières fabriques de Paris

Sommaire du Moniteur de la Mode du samedi 20 septembre 1884:

TEXTE. — Chronique de la mode, par M<sup>me</sup> Gabrielle d'Eze. — Description des toilettes. — A nos abonnés. — Lettres d'une douairière, par M<sup>me</sup> la comtesse DE BASSANVILLE. — Pour l'honneur, par Charles VALOIS. — Histoire de la Coiffure des femmes en France, par G. d'E. et A. M. — Théâtre, par J. du B. — Correspondance. — Carnet du Sphinx. — Revue des magasins et avis divers.

ANNEXES. — Gravure coloriée n° 2127, dessin de Jules DAVID: toilettes de promenade.

ILLUSTRATIONS DANS LE TEXTE. — Un élégant chapeau de jeune fille; des croquis à la plume représentant les toilettes des gravures coloriées vues sous un autre aspect; des travaux de dames; un piano et un chevalet drapé; un entre-deux au point russe; deux toilettes de fillettes et quatre costumes d'enfants dessinés par E. PRÉVAL; trois toilettes de visites et de réception, et un autre costume d'enfant, dessinés par A. MOREL.

MONACO. — Imprimerie du Journal de Monaco. 1884.